

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°43/2012****OBJET : DESIGNATION DE DEUX SUPPLEANTS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DU PRE DES ROURES**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 19
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 2
Votants	: 21

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le mardi vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-huit septembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointe,  
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Danièle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Maurice ELSTUB qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Marie-Christine SARFATI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire rappelle que les installations sportives du collège, dénommé Gymnase du Bois de Saint Jaume sont situées sur le territoire de la Commune de Châteauneuf.

C'est à ce titre que la commune est représentée au Conseil d'Administration du Collège du Pré des Roures par le Maire qui en est membre de droit.

Il rajoute que le Conseil Municipal avait élu un premier suppléant le 8 décembre 2008 et un second le 3 novembre 2010, dans les cas où il serait empêché.

Or, les deux suppléants n'ont pu participer régulièrement aux conseils d'administration du collège, faute d'une disponibilité suffisante.

Considérant que Madame Aline ZANI, Adjointe aux Affaires Scolaires, est déjà l'interlocuteur principal entre la commune et les écoles élémentaires de la Commune, Monsieur le Maire propose sa candidature afin d'assurer sa suppléance.

Il rajoute qu'il convient, en cas d'empêchement de la suppléante, de nommer un second suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECLARE** Madame Aline ZANI, élue en qualité de première suppléante au Conseil d'Administration du Collège Pré des Roures.

**DECLARE** Madame Laurence MARGAILLAN élue en qualité de second suppléant au Conseil d'Administration du Collège Pré des Roures.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le